

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 17 novembre 2011

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 14 et 15 novembre 2011**

**2011 DVD 185** Signature d'une convention particulière avec la CPCU relative aux travaux de raccordement au réseau de chaleur du site de l'ancien hôpital Broussais (14e).

**Mme Annick LEPETIT, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2224-1 et L. 2224-2-1°,

Vu la délibération 2010 DVD 42 / DU 28 du Conseil de Paris des 29 et 30 mars 2010 par lequel M. le Maire de Paris approuve le programme d'aménagement du site de l'ancien hôpital Broussais ;

Vu le traité de concession du 10 décembre 1927 relatif à la distribution de chaleur à Paris modifié par les avenants n°1 du 1er mars 1930, n°2 du 3 juin 1933, n°3 du 26 mars 1948, n°4 du 27 janvier 1954, n° 5 du 13 juin 1983, n° 6 du 9 janvier 1987, n° 7 du 10 juin 1993, n° 8 du 20 décembre 2004 et n° 9 du 9 avril 2009 ;

Vu le projet de délibération en date du 31 octobre 2011 par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention particulière avec la CPCU relative aux travaux de raccordement au réseau de chaleur du site de l'ancien Hôpital Broussais (14e) ;

Vu l'avis du Conseil du 14e arrondissement en date du 7 novembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par Mme Annick LEPETIT, au nom de la 3e Commission,

Délibère :

Article 1 : M. le Maire de Paris est autorisé à signer une convention particulière, dont le texte est joint à la présente délibération, avec la CPCU relative aux travaux de raccordement au réseau de chaleur du site de l'ancien hôpital Broussais (14e),.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, chapitre 23, article 2315, rubrique 824 sous réserve de financement.